



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction interdépartementale des affaires maritimes des  
Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Bayonne, le 08 octobre 2009

**NOTE D'INFORMATION**

Le SIVOM COTE SUD, en partenariat avec AQUITAINE LANDES RECIFS, a mis en place trois récifs artificiels en mer au large de Capbreton, de Soustons/Vieux-Boucau et de Moliets-et-Maa aux positions suivantes:

- **Capbreton :**  
43°39'00" Nord- 43° 39' 2" Nord  
001°28'2" Ouest- 001° 28' 5" Ouest
  
- **Soustons/Vieux-Boucau:**  
42° 47' 00" Nord- 43°46' 8" Nord  
001°26' 6" Ouest- 001° 26' 8" Ouest
  
- **Moliets-et-Maa et Messanges :**  
43° 50' 9" Nord- 43° 50' 7" Nord  
001°25' 6" Ouest- 001° 25' 09" Ouest

Il s'agit de concessions expérimentales à but non lucratif de protection de l'environnement, l'implantation des récifs ayant pour objectif de préserver et de favoriser le renouvellement de la ressource maritime.

Les récifs artificiels relèvent juridiquement du régime de concession de cultures maritimes.

A ce titre, le mouillage, ainsi que la pêche professionnelle, la pêche de loisir et la plongée sous-marine de loisir sont interdits sur les sites précités.

Seule l'association Aquitaine Récifs Landes est par convention autorisée à organiser les plongées et les pêches expérimentales pour le suivi scientifique.

Le sémaphore pourra dans la mesure du possible signaler la présence des bateaux en action de pêche dans les sites précités, notamment au-devant de Moliets, Vieux-Boucau, aux services de contrôle des affaires maritimes de Bayonne.

L'Inspectrice Principale des Affaires Maritimes  
**Patricia BEN KHEMIS**  
Adjointe au Directeur Interdépartemental  
des Affaires Maritimes

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h00  
Tél. : 33 (0) 5 59 50 31 50 – fax : 33 (0) 5 59 55 51 45  
6 quai de lesseps - BP724  
64107 BAYONNE Cedex